

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 614 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 614

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 avril 1946

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro  
30 avril 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Région d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont promulguées à la Côte française des Somalis et dépendances : — la loi n° 46-668 du 12 avril 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par procuration en faveur de certaines catégories d'électeurs (J. O. R. F. du 13 avril 1946, p. 3095) ; — la loi n° 46-679 du 13 avril 1946 relative à l'élection des députés de la France métropolitaine, des départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et de l'Algérie (J. O. R. F. du 14 avril) ; — la loi n° 46-680 du 13 avril 1946 relative à l'élection des députés des territoires d'outre-mer; — la loi n° 46-756 du 19 avril 1946 portant organisation du référendum prévu par l'article 3 de la loi du 2 novembre 1945 portant organisation des pouvoirs publics portant organisation des pouvoirs publics. (J.O. R. F. du 20 avril, p. 3310) :

#### Article 2

Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**J. CHALVET.**